

TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée 【Dispositif médical】 Sealant protecteur. Pour les dentistes professionnels uniquement.

Utilisations Déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Identification de la société Tokuyama Dental Corporation

Adresse du Fabricant 38-9, Taitou 1-chome, Taitou-ku, Tokyo, Japan

Code postal 110-0016

Téléphone: +81-3-3835-2261

Fax +81-3-3835-2265

Email <https://tokuyama-dental.com/contact/>

Fournisseur

Identification de la société Tokuyama Dental Italy S.r.l.

Adresse du Fournisseur Via Chizzalunga, 1, 36066 Sandrigo, Vicenza, Italy

Code postal 36066

Téléphone: +39-0444-659650

Fax +39-0444-750345

Email <https://tokuyama-dental.com/contact/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence +33 1 40 05 48 48

Contacteur Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris

Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg St Denis, Paris

le numéro de téléphone d'urgence: +33 1 40 05 48 48

numéro de téléphone: +33 1 40 05 43 28

numéro de télécopieur: +33 1 40 05 41 93

Adresse e-mail: cap.paris@lrp.aphp.fr

<http://www.centres-antipoison.net>

Centre national de réponse

Adresse

Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir - 75011

Paris, France.

Tél. d'urgence

+33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2 :Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 :Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 :Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Irrit. 2 :Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 :Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Repr. 1B :Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Aquatic Chronic 3 :Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

(Contient: propan-2-ol; oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine;

(1-méthylethylidene)bis[4,1-phenyleneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyl)] bisméthacrylate;

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)

Pictogramme(s) de Danger



GHS02



GHS08



GHS07

Mention(s) d'Avvertissement

Danger

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

Mention(s) de mise en garde

H315: Provoque une irritation cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H360Fd: Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
 Non applicable.

Identificateur de formule unique (UFI):

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
 Propriétés perturbant le système endocrinien : 128-37-0 (En cours d'évaluation)

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	W/W %	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7	30-60	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336	GHS02 GHS07
(1-methylethylidene)bis[4,1-phenyleneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyl)] bismethacrylate	1565-94-2	216-367-7	10-30	Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 3 H412	GHS07
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, phosphate	52628-03-2	258-053-2	10-30	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	212-782-2	10-30	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyl	109-16-0	203-652-6	5-10	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1B H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
dl-bornane-2,3-dione	10373-78-1	233-814-1	<1	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335	GHS07
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	278-355-8	<0.5	Skin Sens. 1B H317 Repr. 1B H360Fd	GHS08 GHS07
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	204-881-4	<0.5	Aquatic Chronic 1 H410	GHS09
méquinol	150-76-5	205-769-8	<0.1	Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
méquinol	150-76-5			Acute Tox. 4 (H302) : 500

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

Généralités	Transporter immédiatement la victime hors de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise.
Inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grande quantité. Consulter un médecin en cas de malaise.
Conseils pour les secouristes	Les secouristes devront prendre des précautions appropriées pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Recommandations pour les médecins Aucune recommandation particulière. Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Mousse, CO₂, Poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pression

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes. L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

5.3 Conseils aux pompiers

Éviter de respirer les gaz/vapeurs. Se tenir du côté du vent. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme pour la Rubrique 8. N'agir qu'en l'absence de risques. Évacuer la zone. Pratiquer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Éviter l'inhalation des vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter des vêtements de protection comme pour la Rubrique 8. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Si on peut faire cela en toute sécurité: Éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Absorber la substance répandue avec du matériel inerte approprié. Placer dans un récipient étanche. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Laver abondamment après s'être occupé du déversement. Considérations relatives à l'élimination : Voir Rubrique: 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière

TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

étanche. Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/ antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les gaz/ vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter les abrasions/les chocs/ les frottements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Conserver les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec.

Température de stockage

0-10°C

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions de stockage prescrites.

Matières incompatibles

Peroxydes organiques/ peroxydes d'hydrogène. Oxydants. Acides. Alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

【Dispositif médical】 Sealant protecteur. Pour les dentistes professionnels uniquement.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	Remarque:
Alcool isopropylique	67-63-0			400	980	
4-Méthoxyphénol	150-76-5		5			
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0		10			

Région Source

UE Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

France Arrêté du 4 avril 2024 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France.

Remarque Remarques

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pratiquer une ventilation adéquate. Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/ antidéflagrant. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

	Protection des Yeux	Portez des lunettes de protection avec protections latérales (EN ISO 16321-1). Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide.
	Protection de la peau	Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Porter des vêtements et des gants de protection: Porter des gants imperméables (NE374). Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Porter un tablier et des bottes résistants aux solvants.
	Protection respiratoire	Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. Porter un respirateur approprié si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration de vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle.

TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

	Risques thermiques	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.
Mesures D'Hygiène	Se laver les mains avant les pauses et après le travail. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant les réutiliser. Rincer abondamment la partie de la peau contaminée. Utiliser une crème protectrice appropriée pour protéger la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.	

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Clair (Pâle) vert
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	80-83°C
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	20.0 °C
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	2.3(solution)
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Densité relative : 1.0
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Non attribué. Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
Stable dans les conditions de stockage prescrites. Facilement inflammable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec: Matières comburantes. Peroxydes organiques/ peroxydes d'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Éviter tout frottement, étincelle ou autre méthode d'allumage. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Éviter tout contact avec l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, Acides, Alcalis. Peroxydes organiques/ peroxydes d'hydrogène.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques.
Gaz/vapeurs toxiques (Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Provoque une sévère irritation des yeux.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Peut provoquer une allergie cutanée.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Mutagenicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés. 2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0) Classification IARC: Groupe 3. Cancérogénicité NTP : Non indiqué propan-2-ol (67-63-0) Classification IARC: Groupe 3. Cancérogénicité NTP : Non indiqué
Toxicité pour la reproduction L'allaitement	La méthode de calcul : Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. La méthode de calcul : Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

11.2 Informations sur les autres dangers

Voie(s) de pénétration Peau , Yeux , Ingestion , Inhalatoire , Effets sur la santé: Voir Rubrique 4.2.
Propriétés perturbant le système endocrinien 128-37-0 (En cours d'évaluation)

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

La méthode de calcul : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Manque de données.
Toxicité - Poissons	Manque de données.
Toxicité - Algues	Manque de données.
Toxicité - le compartiment sédiment	Manque de données.
Toxicité - Milieu terrestre	Manque de données.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : 128-37-0 (En cours d'évaluation)

12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir

TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU 1133

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies ADHÉSIFS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

Classe ADR/RID 3

IMDG

Classe IMDG 3

OACI/IATA

OACI/IATA Classe 3

Etiquette

Etiquette 3



14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Éviter tout choc, impact, frottement et manipulation brutale. Toujours maintenir le contenant en position verticale.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide (75980-60-8)
REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation	Non indiqué
REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	Non indiqué
Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9), diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide (75980-60-8), 2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)
Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants	Non indiqué
Règlement (CE) no 2024/590 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non indiqué
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non indiqué

TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

Directive 93/42/CEE du Conseil.	Ce produit est un dispositif médical, selon la Directive 93/42/EEC (MDD) qui est invasif ou utilisé en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
---------------------------------	---

Règlements nationaux

Autres

Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à 1-16

jour

Date de la Première Édition

20-06-2013

Date de révision

01-09-2025

Révision (FR):

6

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS02



GHS08



GHS07

Classification des dangers

GHS09: SGH: Environnement

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Repr. 1B : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360Fd: Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241: Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

TOKUYAMA SHIELD FORCE PLUS

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
 P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).
 P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
 P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone pour l'extinction.
 P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405: Garder sous clef.
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

Acronyme

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë
 CAS : Chemical Abstracts Service
 CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
 DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)
 CE : Communauté Européenne
 EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
 IATA : Association du transport aérien international
 GRV : Conteneurs semi-vrac
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 IMDG : Code maritime international des produits dangereux
 VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme
 PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique
 PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)
 REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme
 STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
 ONU : Nations Unies
 vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS

Conseils en matière de formation

S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Dégagements de responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel des connaissances. Cependant, elles ont été obtenues par des sources diverses, y compris des laboratoires indépendants, elles sont fournies sans garantie aucune concernant leur intégralité ou leur exactitude. Tokuyama Dental Corp. n'a pas tenté, par quelque moyen que ce soit, de cacher un aspect négatif quelconque relatif à la liste fournie ci-dessus, cependant cette dernière est fournie sans garantie aucune.